

pes devant Capouë ; où étans arrivés on convint dans une Conference tenuë à Ste. Marie de Capouë , entre le Comte de Traun & les Généraux Espagnols , des articles suivans :

1. Que le Gouverneur & la Garnison évacuëront la Place dans huit jours, s'ils ne sont pas secourus avant ce tems.

2. Qu'ils sortiront de la Place avec tous les honneurs militaires, armes & bagages, deux piéces de Canon, & deux Chariots couverts.

3. Que la Garnison sortira par détachemens de mille hommes à la fois, afin d'avoir avec plus de facilité les vivres sur la route.

4. Qu'on procurera aux Impériaux les Vaisseaux nécessaires pour être transportés à Trieste, mais qu'ils seront obligés de payer les frais du transport sur le même pied qu'on le paye ordinairement.

5. Que les Espagnols prêteront aux Impériaux la somme de 30. mille ducats pour subvenir aux frais qu'ils seront obligés de faire pour se transporter à Trieste, mais que le Comte de Traun, Gouverneur de la Place, sera tenu de donner des Officiers en ôtage pour caution de ladite somme.

6. Que la route sera réglée par les Espagnols, & que les Impériaux feront les journées longues ou courtes, à leur volonté.

7. Que les Troupes de la Garnison ne pourront porter les armes contre les Alliés durant une année entière.

8. Qu'en arrivant aux palissades de la Place, elles déposeront les armes, & ne pourront les reprendre qu'à leur embarquement.

Comme il n'y eut point d'esperance pour le Comte de Traun d'être secouru, il a remis, ou doit du moins avoir remis aux Espagnols la Ville, qui ne perdra jamais la mémoire d'en avoir été si long-
tems